

POLITIQUE SUR LES TÉMOIGNAGES DE RECONNAISSANCE, LES CADEAUX ET AUTRES OBJETS PROMOTIONNELS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS, DU PERSONNEL ET DES MEMBRES

Adoptée le :
Résolution n°:
Modifiée le :

OBJET

Dans l'optique d'une gestion saine, efficace et cohérente, la FQCCL se dote d'une politique afin de témoigner sa reconnaissance à ses employés, administrateurs et bénévoles. [Cette politique, vise à fournir des lignes directrices pour : l'acceptation de cadeau ou marque de reconnaissance, la reconnaître, la contribution des dirigeants et du personnel, reconnaître l'apport significatif de certains membres à la FQCCL.](#)

POLITIQUE

Description des marques de reconnaissances et des cadeaux

Les cadeaux et autres témoignages de reconnaissance sont : des produits, des services, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, y compris les repas, les boissons, l'hébergement, les voyages, les divertissements et loisirs (billets, laissez-passer, etc.), les gratuités, les courtoisies d'affaires, la formation, le transport, les commissions, les honoraires, les salaires, les paiements, les prix préférentiels, les chèques-cadeaux, les titres, les abonnements, les billets à prix réduit pour des événements, et d'autres produits, services ou avantages similaires.

Lignes directrices pour les marques de reconnaissances et les cadeaux

L'acceptation de cadeaux et témoignages de reconnaissance doit être toujours divulguée à la direction générale ou à la présidence dans les 7 jours de réception.

Tout cadeau ou témoignage de reconnaissance qui ne respecte pas la politique de la FQCCL doit être retourné immédiatement ou remboursé au donateur.

Il est possible d'accepter des cadeaux et témoignages de reconnaissance s'ils répondent aux critères suivants :

- Ils sont peu fréquents.
- Il s'agit de marques normales ou habituelles de courtoisie, de protocole ou d'accueil.
- Ils ne compromettent pas et ne donnent pas l'impression de compromettre l'intégrité de la personne qui le reçoit ou de la FQCCL.
- Ils constituent des rabais offerts à tous les employés
- Il s'agit de prix remis dans le cadre de concours.
- Ils ne sont pas réalisés dans le cadre d'un processus de sélection, d'appel de projets, etc.

Tout cadeau adressé à la FQCCL en tant qu'organisme, s'il respecte les normes énoncées ci-dessus et qu'il ne se partage pas, doit faire l'objet d'un tirage parmi les membres du personnel. Le tout sera traité au cas par cas par la direction générale.

Reconnaissance des employés et des membres du conseil d'administration

Pour souligner l'engagement et l'appartenance de ses employés et administrateurs, la FQCCL utilise le barème suivant :

Reconnaissance des années de service des employés	
Année de service	Marque de reconnaissance
5	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 75\$ ou 1 journée de congé personnelle pour l'année en cours
10	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 150\$ ou 2 journées de congé personnelle pour l'année en cours
15	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 250\$ ou 3 journées de congé personnelle pour l'année en cours
20	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 300\$ ou 4 journées de congé personnelle pour l'année en cours
25	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 400\$ ou 5 journées de congé personnelle pour l'année en cours

Reconnaissance de la contribution des administrateurs	
Nombre de mandats	Marque de reconnaissance
1	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 50\$
2	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 75\$
3	Souvenir symbolique ou cadeau d'une valeur de 100\$

Reconnaissance des bénévoles

Afin de marquer la contribution de ses bénévoles, la FQCCL peut :

- De façon ponctuelle, offrir un cadeau ne dépassant pas une valeur de 30\$.
- Publier des messages d'appréciation et de remerciement dans les médias sociaux et dans son rapport annuel.

Témoignages d'appui et de sympathie

Naissance, adoption, décès, mariage

Pour souligner les événements importants dans la vie de ses employés et administrateurs, la FQCCL procédera à l'envoi d'une carte et d'un témoignage de reconnaissance d'une valeur maximale de 75\$.

Départ à la retraite

Pour un départ à la retraite, la FQCCL organisera un repas de départ et remettra un cadeau d'une valeur de 25\$ par année de service pour un maximum de 250\$.

Pour souligner tout autre événement, la direction générale peut décider d'attribuer une reconnaissance d'une valeur qu'elle juge équivalente aux précédentes.